

Public concerné

Avoir moins de 26 ans et être titulaire d'une première année de MASTER (ou d'une maîtrise) en rapport avec le contenu et les objectifs de la formation (Administration Publique et Territoriale, droit, droit public, administration, I.E.P.).

Sélection - recrutement

La sélection se fait sur dossier et/ou entretien individuel

Effectif en apprentissage : 12 à 20 apprentis

Durée de la formation : 1 an

Le Master 2 se prépare soit en apprentissage, soit en formation initiale, soit en formation continue (1 ou 2 ans).

Date de début de formation : septembre

Modalités d'obtention du diplôme

Une session d'examen par semestre (Contrôle continu + examen terminal)
Rédaction d'un rapport d'apprentissage avec soutenance.

Rythme de l'alternance

1 semaine à l'Université (22 semaines au total) / 1 semaine en structure d'accueil (30 semaines au total)

Partenaires

Collectivités territoriales, organismes publics ou privés

Sites Internet d'information

www.univ-orleans.fr/deg/collectivites/

www.cfaiurc.fr

Courriel

apprentissage.deg@univ-orleans.fr

Retrait et dépôt des candidatures

Dossier de candidature à retirer début avril sur Internet :

www.univ-orleans.fr/deg

ou au secrétariat pédagogique

Candidatures possibles avant les résultats du M1

Dates limites de dépôt de candidature :

1^{ère} commission : mi-juin

2^{ème} commission : mi-juillet

Intitulé de la formation Master 2

Droit et Administration Publique et Territoriale Spécialité Droit Public et Juriste Territorial

Lieu et adresse de la formation
UFR Droit Economie Gestion
Rue de Blois - BP 6739
45067 ORLEANS cedex 2

Pôle Apprentissage
Dorothee SOHIER
Tél. : 02 38 49 48 69
dorothee.sohier@univ-orleans.fr

Responsable formation
Alexis ZARCA



Septembre 2011



Blois Bourges Chartres Châteauroux Issoudun Orléans Tours

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



MASTER 2

DROIT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE
ET TERRITORIALE

PAR APPRENTISSAGE

SPÉCIALITÉ DROIT PUBLIC
ET JURISTE TERRITORIAL



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



INTITULÉ DE LA FORMATION :

MASTER 2ÈME ANNÉE

DROIT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE TERRITORIALE

SPÉCIALITÉ DROIT PUBLIC ET JURISTE TERRITORIAL

La 1^{ère} année de MASTER se fait en cycle initial et non en apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le diplômé sera capable de traiter des dossiers contentieux en droit public général et/ou en droit des collectivités territoriales.

Compétences développées :

Les savoirs transmis :

- Connaissances théoriques et pratiques à mobiliser
- Approfondissement des matières de droit public ou liées au droit des collectivités territoriales

Les savoirs-faire techniques et méthodologiques transmis :

- Capacité d'analyse de questions juridiques complexes
- Capacité de propositions pour aider à la décision

Les savoir-être développés :

- Capacités approfondies d'analyse et de synthèse de données complexes (juridiques, fiscales)
- Prise de parole en public

DÉBOUCHÉS :

Métiers juridiques et administratifs de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale (concours d'attaché ou d'administrateur)

Métiers de conseil, consultant, audit en droit et administration publique

Directeurs de cabinets

PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRES	Cours	Crédits ECTS*
SEMESTRE 3		
Droit administratif	18	5,5 / 3,5
Droit financier et fiscal	18	5,5 / 3,5
Droit européen	18	5,5 / 3,5
Marchés publics - Délégation de services publics (DSP)	30	5,5 / 3,5
Contentieux administratif	18	3,5
Missions d'un service juridique (séminaire)	18	3,5
Audit et contrôle	24	3,5
Externalisation des questions juridiques (séminaire)	18	3,5
Atelier de techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien	7,5	/
TOTAL SEMESTRE 3		30

SEMESTRE 4		
Droit constitutionnel	18	6
Droit des institutions locales	18	6
Histoire des collectivités territoriales (séminaire)	18	2
Jurisprudence locale (séminaire)	18	2
Contrats de partenariat	10	2
Statut des fonctionnaires territoriaux	16	2
Relation élus / agents territoriaux	16	2
Langue vivante étrangère	15	3
Rapport d'apprentissage ou de stage	/	7
Conduite d'un projet professionnel (mémoire collectif)	/	4
TOTAL SEMESTRE 4		30

VALIDATION D'ACQUIS :

- Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur. A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :
- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985)
= Validation d'Acquis Professionnels (VAP)
 - Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)